



Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20251209-D-2025-54-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2025  
Date de réception en préfecture : 12/12/2025

**DECIDE** d'ouvrir par anticipation du vote du Budget Primitif 2026, le montant des crédits suivants :

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 6 500 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 299 175 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 576 225 €

**DECIDE** de reprendre, si nécessaire, les crédits correspondant au Budget Primitif lors de son adoption,

**AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,  
  
Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance



Christian TETARD

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 12/12/2025
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 12/12/2025